

## 2018\_CT2\_449

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - AVIS - Approbation du rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'assainissement et de l'eau potable**

---

Le 11 octobre 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 octobre 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents** : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMEN Mireille – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

**Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales** : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CIOT Jean-David donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane donne pouvoir à SUSINI Jules – PELLENC Roger donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – PIZOT Roger donne pouvoir à ALBERT Guy – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – TERME Françoise donne pouvoir à MERGER Reine

**Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir** : AMAROUCHE Annie – BACHI Abbassia – BORELLI Christian – CANAL Jean-Louis – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOISSAINS Sophie – LEGIER Michel – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ZERKANI-RAYNAL Karima

**Secrétaire de séance** : Roxane CALAFAT

**Monsieur Arnaud MERCIER** donne lecture du rapport ci-joint.

**RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX**

**Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets  
Eau et assainissement**

■ Séance du 11 octobre 2018

**06\_6\_02**

■ **Approbation du rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'assainissement et de l'eau potable**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

## RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

### Cadre de vie, traitement des déchets, eau et assainissement

#### ■ Séance du 18 Octobre 2018

12

#### DEA 012-18/10/18 CM

#### ■ **Approbation du rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'assainissement et de l'eau potable**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La loi n°95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement, a introduit diverses réformes dans la gestion des services publics de l'eau et l'assainissement.

Cette loi s'inscrit dans une perspective de transparence vis-à-vis des élus et des consommateurs ; L'article 73 de ladite loi, et le code général des Collectivités Territoriales (CGCT) dans ses articles D2224-1 à D2224-5 et ses annexes V et VI, prévoient la réalisation d'un rapport annuel du Président sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Pour l'année 2017, la Métropole Aix-Marseille-Provence a réalisé le rapport annuel sur les prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement suivants :

Un rapport de synthèse Métropolitain commun sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour la Métropole Aix-Marseille-Provence avec ses annexes :

- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire de Marseille-Provence ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays d'Aix ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays Salonais ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays de Martigues ;

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181011-2018\_CT2\_449-  
DE  
Date de télétransmission : 22/10/2018  
Date de réception préfecture : 22/10/2018

- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire Istres-Ouest-Provence ;
- Un rapport sur le Prix et la Qualité de Service Public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif pour le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

Ces rapports ont pour objet de préciser les missions et les objectifs des services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Ils détaillent un certains nombre d'indicateurs d'activités des services et sont construits le cas échéant en prenant compte l'analyse des rapports d'activité des délégataires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

##### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 relatif à la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015 relatif aux modalités de transmission du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement.
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 relatif à la fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur les prix et la qualité des services publics d'eau et d'assainissement ;
- L'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

##### **Oùï le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

##### **Considérant**

- Que le service public de l'eau et de l'assainissement de la Métropole doit faire l'objet d'un rapport annuel relatif aux prix et à la qualité de ce dit service ;
- Que ce rapport et ses annexes (RPQS des six Territoires) doivent être présentés au Conseil de Métropole et mis à disposition du public.

**Délibère**

**Article unique :**

Sont approuvés le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service de l'eau potable et de l'assainissement de la Métropole Aix-Marseille-Provence et ses six annexes, ci-jointes, pour l'exercice 2017.

Pour enrôlement,

## Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

### Note synthétique - Territoire de Marseille-Provence

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Territoire de Marseille-Provence de la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 18 communes et une population de 1 068 793 habitants.

#### I / EAU POTABLE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la production et la distribution de l'eau potable sont déléguées à la Société des Eau de Marseille Métropole, pour les communes du territoire exceptées les communes de Gémenos et Plan-de-Cuques exploitées en Régies.

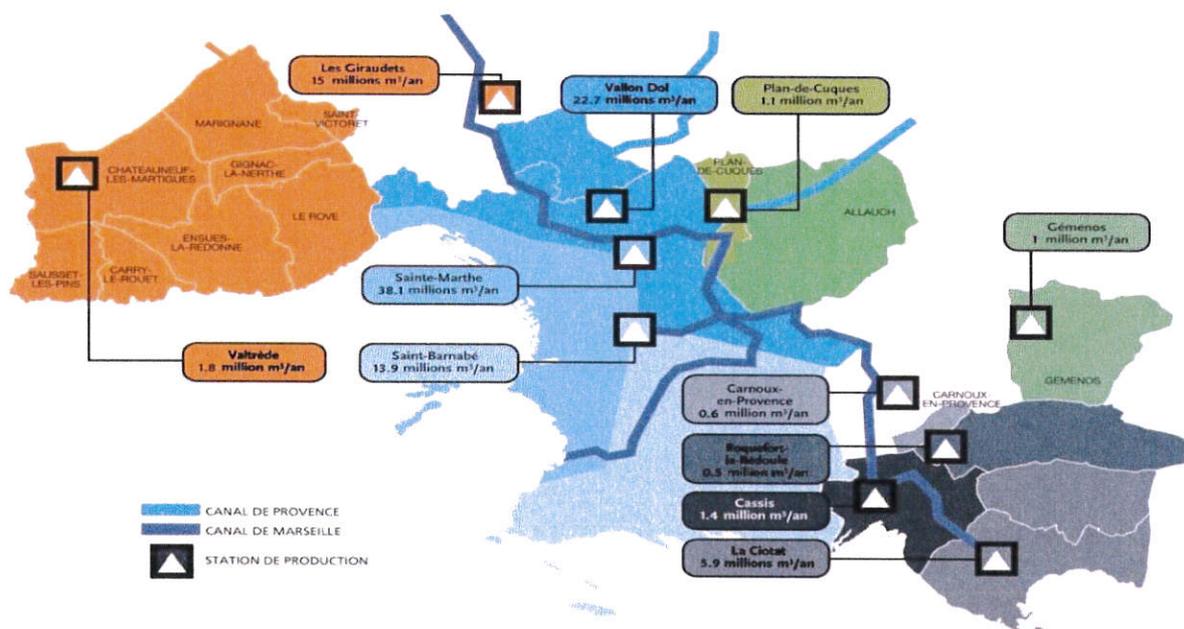
Les principales ressources d'alimentation en eau sont la Durance et le Verdon, via le canal de Marseille et le canal de Provence.

On compte aussi 5 forages et 2 puits dans des ressources souterraines.

En 2017, la production de 101,6 millions de m<sup>3</sup> a été assurée par 11 unités de potabilisation.

3 050 km de réseaux ont permis l'alimentation en eau brute et en eau potable des 214 085 abonnés (+ 1,5 % par rapport à 2016), avec un rendement moyen de 85,5 % sur le Territoire (+2,3 % par rapport à 2016).

En 2017, le volume d'eau potable facturé à 213 889 abonnés a été de 73 168 096 m<sup>3</sup> (-0,27 % par rapport à 2016).



D'après les 3 575 analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'Agence Régionale de Santé et les 2 296 analyses réalisées par le délégataire dans le cadre de l'autosurveillance, les eaux distribuées sur le territoire sont de très bonne qualité bactériologique. Elles sont conformes aux normes règlementaires fixées pour les paramètres mesurés.

#### **Principaux indicateurs de performance**

Rendement moyen du réseau : 85,5 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,21 %

Linéaire de réseau renouvelé en 2017 : 36,94 km

Nombre de fuites réparées : 1 285

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 40 %

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 2,15 années.

Le Territoire de Marseille-Provence a réalisé en 2017 13,02 millions d'euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux, génie civil, extension de réseau, équipement de sécurisation....

Les dépenses d'investissement du délégataire s'élèvent à 28,4 millions d'euros HT, pour les travaux de renouvellement de réseau, de création d'ouvrages concessifs ou de renouvellement du génie civil....

Les grands projets en cours ou programmés à court terme sont les suivants :

- Gestion exhaure usine AEP de Sainte-Marthe à Marseille ;
- Confortement canal de la Salette à Marseille ;
- Modernisation usine AEP de Cassis ;
- Liaison Val Ricard-Lombardi à Ensues-Carry ;
- Dévoisement feeder AEP DN1200 Allende à Marseille ;
- Déplacement station de pompage de la Solidarité à Marseille ;
- Extension du réseau AEP chemin du Vallon de l'Oule à Allaucn.

## **II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

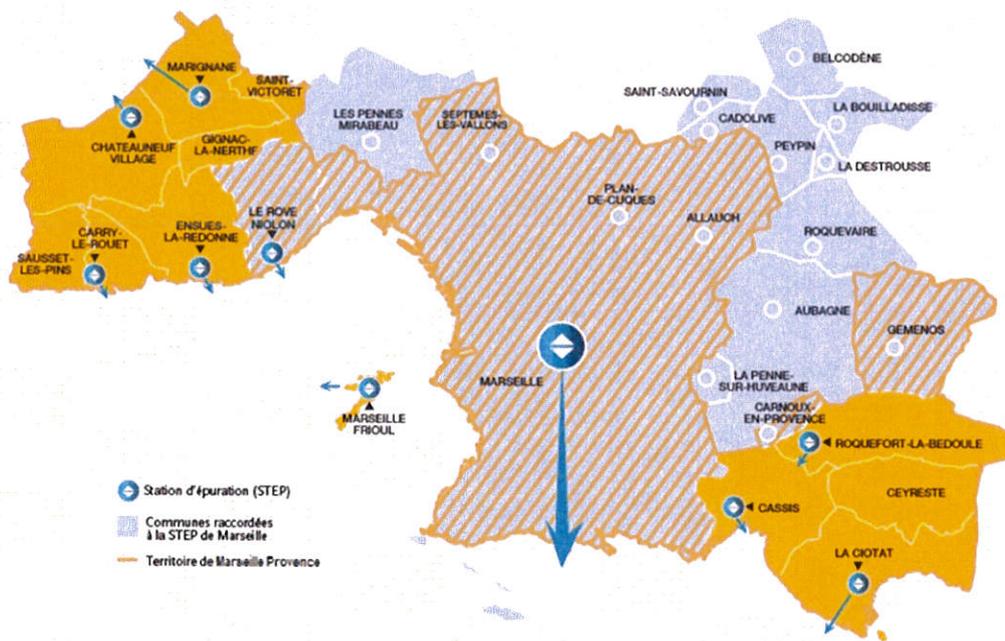
Depuis le 1er janvier 2014, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont délégués :

- A la Société SERAMM, filiale de la Société SERAM pour les communes de la zone Centre ;
- A la Société d'Assainissement Ouest Métropole (SAOM), filiale de la Société des Eaux de Marseille pour les communes de la zone Ouest ;
- A la Société d'Assainissement Est Métropole (SAEM), filiale de la Société des Eaux de Marseille pour les communes de la zone Est.

2 633 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 175 292 abonnés. En 2017, 68 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités dans 10 stations d'épuration. Ces traitements ont généré 17 tonnes de matières sèches de boues, évacuées dans des filières de valorisation conformes à la réglementation (compostage, valorisation énergétique...).

Les différents lieux de rejets des eaux traités sont :

- 6 points de rejets dans la mer
- 2 points de rejets dans un canal
- 2 rejets par infiltration.



### Principaux indicateurs de performance

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées : 0,22%

Linéaire de réseau renouvelé moyen par an : 4,47 km

Linéaire d'inspections télévisées réalisé : 105 km

Linéaire d'essais à la fumée réalisé : 86 km

Taux de conformité du réseau de collecte : 100 %

Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 10 %

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 108,4 points (sur une échelle de 0 à 120)

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 13,44 années.

Le Territoire de Marseille-Provence a réalisé en 2017 10 millions d'euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux, génie civil, extension de réseau, équipement d'autosurveillance....

Les dépenses d'investissement des 3 délégataires s'élèvent à 4,88 millions d'euros HT, pour les travaux de renouvellement de réseau, de création d'ouvrages concessifs ou de renouvellement du génie civil....

Les grands projets en cours ou programmés à court terme sont les suivants :

- Raccordement STEP Niolon sur réseaux EU Rove village ;
- Bassin de rétention Malpassé à Marseille ;
- Desserte sanitaire Beausset-Raphelle à Marignane ;
- Dilatation réseau sanitaire avenue du 8 mai 1945 à Marignane ;
- Desserte sanitaire du quartier des Rascous à Allauch ;
- Pluvial ZA Mussuguet à Carnoux.

### III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien tous les 10 ans ;
- Conseil aux usagers.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à : 12 098

- 12 080 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalents-habitant) ;
- 18 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Type de contrôle	Nombre réalisé en 2017
Contrôle de conception	143
Contrôle de bonne exécution	94
Diagnostic de bon fonctionnement	263
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	417

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 98,9 %.

Les redevances payées par les usagers du SPANC se sont élevées à 114 910,72 euros en 2017.

### IV / LE PRIX DE L'EAU

Sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de :

- 3,6531 €/m<sup>3</sup> sur les communes de la zone Centre, contre 3,5552 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de +2,75 %
- 3,4038 €/m<sup>3</sup> sur les communes de la zone Ouest, contre 3,3456 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de +1,74 %
- 3,4696 €/m<sup>3</sup> sur les communes de la zone Est, contre 3,4111 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de +1,72 %
- 2,0543 €/m<sup>3</sup> pour la régie de Gémenos Village, contre 1,9415 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de +5,80 %
- 3,1197 €/m<sup>3</sup> pour la régie de Plan-de-Cuques, contre 3,0405 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de +2,60 %

## Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement

### Note synthétique - Territoire du Pays d'Aix

Depuis le 1er janvier 2018, le territoire du Pays d'Aix de la Métropole Aix-Marseille Provence assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 36 communes et une population de 397 980 habitants.

#### I / EAU POTABLE

L'exploitation du service public de l'eau est assurée:

- en délégation de service public par quatre sociétés privées pour 26 communes : Beaucueil, Bouc-Bel-Air, Cabriès, Châteauneuf-le-Rouge, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Antonin-Sur-Bayon, Saint-Cannat, Trets, Vauvenargues, Ventabren, Vitrolles.

- en régie communale ou intercommunale pour 10 communes : Aix en Provence, Gardanne, Gréasque (SIBAM), Mimet (SIBAM), Pertuis (SIVOM Durance Luberon), Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lez-Durance, Saint-Estève-Janson, Simiane-Collongue (SIBAM), Venelles

Les principales ressources d'alimentation en eau sont le Verdon et la Durance via le canal de Provence et le canal de Marseille

On compte aussi 14 captages dans des ressources souterraines, notamment dans la vallée de la Durance.

Des achats d'eau traités au SAEPOM (usine des Giraudets située sur la commune des Pennes Mirabeau) complètent l'approvisionnement.

En 2017, la production de 24 047 815 m<sup>3</sup> a été assurée par 59 unités de potabilisation.

2 070 km de réseaux ont permis l'alimentation des 107 886 abonnés, avec un rendement moyen de 83 % sur le Territoire.

En 2017, le volume d'eau potable facturés a été de 24 284 744 m<sup>3</sup>.

Des analyses et contrôles périodiques, réalisés par l'exploitant et l'Agence régionale de la Santé, permettent de s'assurer de la qualité de l'eau brute des ressources et de l'eau distribuée au robinet. Ainsi, le taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées est de :

-> 99,87 % en ce qui concerne la microbiologie,

-> 99,83 % en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques.

#### **Principaux indicateurs de performance**

Rendement moyen du réseau : 83 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,58 %

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 40 %

Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 2,62/1 000 abonnés

Taux de réclamations : 3,2 /1 000 abonnés

## **II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

L'exploitation du service public de l'eau est assurée:

- en délégation de service public par quatre sociétés privées pour 24 communes : Beaucueil, Cabriès, Coudoux, Eguilles, Fuveau, Jouques, La Roque d'Anthéron, Lambesc, Le Puy-Sainte-Réparate, Le Tholonet, Les Pennes Mirabeau, Meyrargues, Meyreuil, Peynier, Peyrolles-en-Provence, Puyloubier, Rognes, Rousset, Saint-Cannat, Trets, Vauvenargues, Ventabren, Vitrolles.

- en régie communale ou intercommunale pour 12 communes : Aix en Provence, Châteauneuf-le-Rouge, Gardanne, Gréasque (SIBAM), Mimet (SIBAM), Pertuis (SIVOM Durance Luberon), Saint-Antonin-sur-Bayon, Saint-Marc-Jaumegarde, Saint-Paul-Lez-Durance, Saint-Estève-Janson, Simiane-Collongue (SIBAM), Venelles.

1 540 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 89 473 abonnés. En 2017, le traitement des eaux usées dans les 39 stations d'épuration ont généré 5 000 tonnes de matière sèche de boues, évacuées dans des filières de valorisation conformes à la réglementation (compostage principalement).

Les effluents traités sont rejetés en majorité dans l'Arc et ses affluents. Les autres cours d'eaux dans lesquels il y a des rejets sont : la Touloubre, la Durance et la Cadière.

#### **Principaux indicateurs de performance**

Points noirs recensés pour 100 km de réseau de collecte : 6,74

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 71 points (sur une échelle de 0 à 120)

## **III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la vérification de l'exécution des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;

- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (fréquence : 10 ans) ;
- Conseil aux usagers.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à : 25 160

- 24 760 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitant) ;
- 400 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Type de contrôle	Nombre réalisé en 2017
Examen préalable de conception	456
Vérification de l'exécution	386
Diagnostic de bon fonctionnement	91
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	1 529

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de **94 %**.

Le budget du SPANC est équilibré par les redevances payées par les usagers qui se sont élevées à 383 358,69 € euros en 2017 pour les missions obligatoires.

#### IV / LE PRIX DE L'EAU

Sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est le suivant :

Le prix moyen pondéré sur le territoire du Pays d'Aix sur la base d'une consommation de 120 m3 est de :

-> 3,46 € TTC / m3 sur les communes en délégation de service public,

-> 2,9 € TTC / m3 sur les communes en régie.

L'annexe 8 du RPQS précise le tarif de l'eau pour les communes du territoire.

**Note synthétique – Eau Potable**

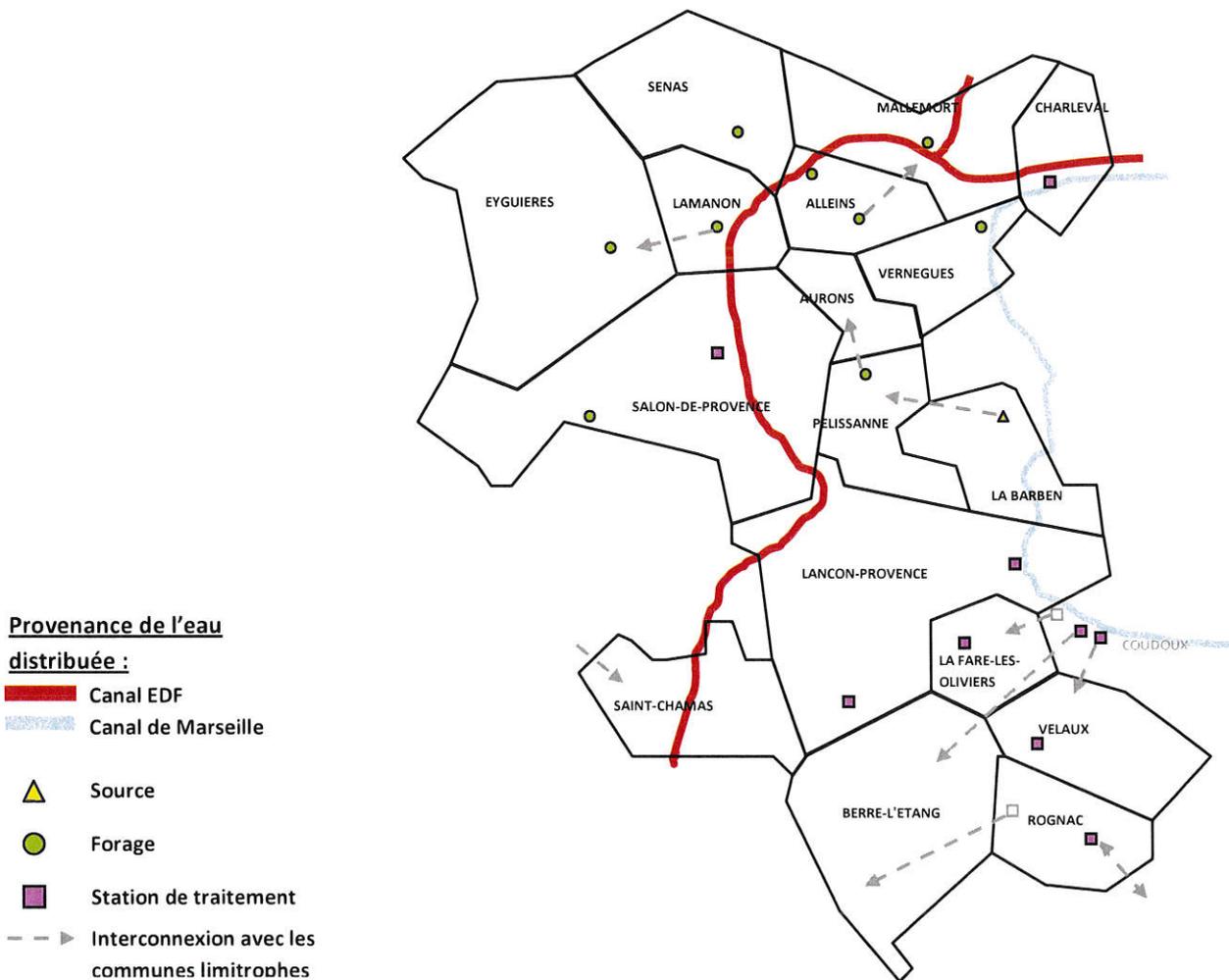
Depuis 01 janvier 2016, le Territoire du Pays Salonais de la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 17 communes et une population de 146 777 habitants.

**I / EAU POTABLE**

Depuis le 01/01/2013, la production et la distribution de l'eau potable sont déléguées à la société AgglopoLe Provence Eau, filiale de la Société des Eaux de Marseille.

Les principales ressources d'alimentation en eau sont la Durance, via le canal de Marseille et le canal de Provence et le canal de Craponne.

On compte aussi 10 forages dans des ressources souterraines. Des achats d'eau traités complètent l'approvisionnement.



En 2017, la production de 10 742 428 m<sup>3</sup> a été assurée par 9 stations de filtration (ressources superficielles) et 10 unités de potabilisation (ressources souterraines).

804 km de réseaux ont permis l'alimentation des 46 522 abonnés (+ 0.81 % par rapport à 2016), avec un rendement moyen de 82.76% sur le Territoire (+ 2.8 % par rapport à 2016).

En 2017, le volume d'eau potable facturé à 46 522 abonnés a été de 8 928 738 m<sup>3</sup>.

D'après les 439 analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'Agence Régionale de Santé, les eaux distribuées sur le territoire sont d'excellente qualité (taux de conformité de 100 %). Elles sont conformes aux normes réglementaires fixées pour les paramètres mesurés.

#### **Principaux indicateurs de performance**

Rendement moyen du réseau : 82.76 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0.57 %

Linéaire de réseau renouvelé en 2017 : 2.56 km

Nombre de fuites réparées : 373

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 56.4 %

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 3.5 années.

Le Territoire du Pays Salonais a réalisé en 2017, 6.4 millions d'euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux, génie civil, extension et réhabilitation de réseau, équipement de sécurisation.

Les dépenses d'investissement du délégataire s'élèvent à 216 549 euros HT, pour les travaux de renouvellement d'équipements électromécaniques.

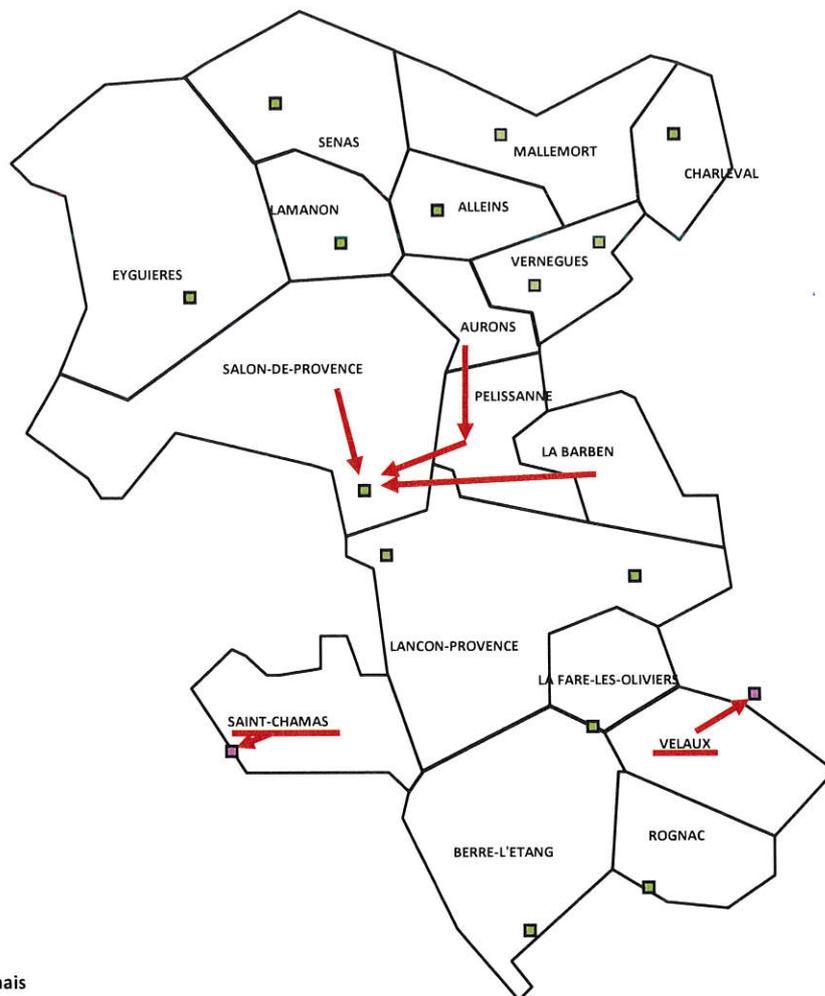
Les grands projets en cours ou programmés sont les suivants :

- Réhabilitation du génie civil des centres de production d'eau potable de Berre-L'Etang et de Rognac;
- Sécurisation de l'alimentation en eau des communes d'Eyguières, Lamanon, Salon-de-Provence, Saint-Chamas ;
- Protection des ouvrages de production d'eau potable (mise en place de clôtures, panneaux de réglementation routières, glissières de sécurité...);
- Mise en sécurité de la ressource en eau par la mise en place de dispositifs anti intrusion sur les sites sensibles.

## **II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES**

Depuis le 1er Janvier 2013, la collecte, le transport et le traitement des eaux usées sont déléguées à la société Agglopoie Provence Assainissement, filiale de la Société SAUR.

637 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 41 114 abonnés. En 2017, 8,1 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités dans 14 stations d'épuration. Ces traitements ont généré 1 877 tonnes de matières sèches de boues, évacuées dans des filières de valorisation conformes à la réglementation (compostage)



- STEP Territoire du Pays Salonais
- STEP hors Territoire du Pays Salonais

Les différents lieux de rejets des eaux traités sont :

- 1 point de rejet dans l'étang de Berre
- 10 points de rejet dans une rivière, un canal, un vabre...
- 2 rejets par infiltration.

#### Principaux indicateurs de performance

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées : 0.64 %  
 Linéaire de réseau renouvelé : 2.72 km  
 Linéaire d'inspections télévisées réalisé : 76 km  
 Linéaire d'essais à la fumée réalisé : 79 km  
 Taux de conformité du réseau de collecte : 100 %  
 Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 91.15 %  
 Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 100 points (sur une échelle de 0 à 120)  
 Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 0.95 années.

Le Territoire du Pays Salonais a réalisé en 2017, 4 300 000 millions d'euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux, génie civil, extension et réhabilitation de réseau, équipement d'auto surveillance.

Les dépenses d'investissement du délégataire s'élèvent à 203 037 euros HT, pour les travaux de renouvellement d'équipements électromécaniques.

Les grands projets en cours ou programmés sont les suivants :

- Travaux de réhabilitation du centre de compostage de Salon-de-Provence ;
- Création d'un poste de relevage à Salon-de-Provence ;
- Construction de la nouvelle station d'épuration de La Fare les Oliviers ;
- Extension de la station d'épuration de Sénas ;
- Schéma directeur des systèmes d'assainissement de Charleval et Salon-de-Provence.

### III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (tous les 10 ans) ;
- Conseil aux usagers.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à : 7 741 parcelles.

Type de contrôle	Nombre réalisé en 2017
Examen préalable de conception	92
Vérification de l'exécution	33
Diagnostic de bon fonctionnement	142
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	15

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 58.1 %.

Le budget du SPANC est équilibré par les redevances payées par les usagers qui se sont élevées à 58 000 euros en 2017 pour les missions obligatoires.

### IV / LE PRIX DE L'EAU

Sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 3.31 €/m<sup>3</sup>, soit une évolution de -1.03 %.

## **Note synthétique - Territoire du Pays D'Aubagne et de l'Etoile**

Depuis le 01 janvier 2016, le Territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile de la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 12 communes et une population de 105 721 habitants.

### **I / EAU POTABLE**

Depuis le :

- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1 janvier 2017, avec la société SAUR pour le secteur de la Commune d'Auriol ;
- Contrat de DSP d'une durée de 10 ans, en vigueur depuis le 1 juillet 2009, avec la société VEOLIA pour le secteur de la Commune de St Zacharie
- Contrat de SPL pour une durée de 20 ans, en vigueur depuis le 1 juillet 2014, avec la SPL Eaux des Collines sur les communes d'Aubagne, La Penne sur Huveaune et Cuges les Pins.
- En régie sur le secteur Roquevaire et avec le SIBAM sur les Communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, et Peypin.

Les principales ressources d'alimentation en eau sont la Durance, via le canal de Marseille et le canal de Provence.

On compte aussi 7 forages et une source dans des ressources souterraines. Des achats d'eau brute complètent l'approvisionnement.

En 2017, la production de 9 243 756 m<sup>3</sup> a été assurée par 3 stations de filtration (ressources superficielles) et 7 unités de potabilisation (ressources souterraines).

667 km de réseaux ont permis l'alimentation des 37 048 abonnés (avec un rendement moyen de 83,0 % sur le Territoire).

En 2017, le volume d'eau potable facturé aux 37 048 abonnés a été de 7 507 476 m<sup>3</sup>

D'après les 267 analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'Agence Régionale de Santé et les 256 analyses réalisées par le délégataire ou les Régies dans le cadre de l'autosurveillance, les eaux distribuées sur le territoire sont de très bonne qualité bactériologique. Elles sont conformes aux normes réglementaires fixées pour les paramètres mesurés.

#### **Principaux indicateurs de performance**

Rendement moyen du réseau : 83,0 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,62 %

Linéaire de réseau renouvelé en 2017 : 4,132 km.

En 2017 :

- La SPL Eau des Collines récupère l'ensemble du service de l'assainissement collectif et non collectif des 12 communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, ainsi que la gestion de la station d'épuration et de la distribution de l'eau potable sur Cuges les Pins.
- Intégration de 200ml de canalisations dans le cadre de l'opération « Real de Favard » sur St Zacharie
- Démarrage du contrat de distribution d'eau potable par SAUR sur Auriol au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Contrat de SPL pour une durée de 20 ans, en vigueur Depuis le 1 juillet 2014, avec la SPL Eaux des Collines sur les communes d'Aubagne, La Penne sur Huveaune et Cuges les Pins.

309 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 22 824 abonnés. En 2017, 4 534 775 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités dans 2 stations d'épuration. Ces traitements ont généré 268,1 tonnes de matières sèches de boues, évacuées dans des filières de valorisation conformes à la réglementation (compostage, valorisation énergétique...).

### Principaux indicateurs de performance

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées : 0.27 %

Linéaire de réseau renouvelé : 0,834 km

Linéaire d'inspections télévisées réalisé : 29,806 km

Linéaire d'essais à la fumée réalisé : 130 km

Taux de conformité du réseau de collecte : 100 %

Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 100 %

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 100 points (sur une échelle de 0 à 120)

Le Territoire du pays d'Aubagne et de l'Etoile a réalisé en 2017 826 000 euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de grands travaux, génie civil, extension de réseau, équipement d'autosurveillance....

Les dépenses d'investissement du délégataire s'élèvent à 704 000 euros HT, pour les travaux de renouvellement de réseau, de création d'ouvrages concessifs ou de renouvellement du génie civil....

Faits marquants en 2017

Réception des travaux de réhabilitation de la station d'Auriol/Saint-Zacharie en Octobre 2017.

La SPL L'Eau des Collines reprend l'exploitation des services d'assainissement des communes de Belcodène, Cadolive, La Bouilladisse, La Destrousse, Peypin et Saint-Savournin.

Dans le cadre du Schéma Directeur d'Aubagne/La Penne-sur-Huveaune, l'inspection de l'ovoïde a eu lieu en mars 2017. Celle-ci a dévoilé la nécessité d'intervenir afin de mettre en œuvre un diagnostic puis d'établir le futur programme de travaux.

## III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien
- Conseil aux usagers.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à :

- 12 124 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitant) ;
- 50 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181011-2018\_CT2\_449-  
DE  
Date de télétransmission : 22/10/2018  
Date de réception préfecture : 22/10/2018

Type de contrôle	Nombre réalisé en 2017
Examen préalable de conception	278
Vérification de l'exécution	127
Diagnostic de bon fonctionnement	282
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	25

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 98,6 %.

Le budget du SPANC est équilibré par les redevances payées par les usagers qui se sont élevées à 117 000 euros pour les missions obligatoires, pour 145 000 € de dépenses, soit un déficit de 22 000 € en 2017.

#### IV / LE PRIX DE L'EAU

Sur la base d'une consommation de 120m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, le prix de l'eau TTC au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de :

- 1,66 €/m<sup>3</sup> sur la commune d'Auriol au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- 1,91 €/m<sup>3</sup> sur la commune de St Zacharie au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- 2,57 €/m<sup>3</sup> sur la commune d'Aubagne, La Penne au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- 1,21 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Roquevaire au 1<sup>er</sup> janvier 2017
- 1,70 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Cuges au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Note synthétique - Territoire de Istres – Ouest Provence

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence a fusionné au sein de la Métropole Aix-Marseille-Provence et devient le Conseil de Territoire Istres - Ouest Provence. Ainsi, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, cette entité assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement collectif sur l'ensemble de son Territoire, comptant 6 communes pour une population de 101 711 habitants (valeur INSEE 2018).

### I / EAU POTABLE

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la production et la distribution de l'eau potable des communes de Grans et Cornillon-Confoux sont déléguées à la société Eau de Marseille, filiale du groupe Véolia.

Depuis le 8 septembre 1966, la production et la distribution de l'eau potable de la commune de Fos-sur-Mer sont déléguées à la Société Eau de Provence, filiale du groupe SUEZ.

Depuis le 3 septembre 1990, la production et la distribution de l'eau potable des communes d'Istres et Miramas sont déléguées à la Société Eau de Provence, filiale du groupe SUEZ.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la production et la distribution de l'eau potable de la commune de Port-Saint-Louis du Rhône sont déléguées à la Société Eau de Provence, filiale du groupe SUEZ.

La ressource principale d'alimentation en eau est la nappe phréatique de la Crau.



En 2017, la production de 10 507 739 m<sup>3</sup> d'eau potable a été assurée par 6 unités de potabilisation (ressources souterraines).

533,123 km de réseaux ont permis l'alimentation des 38 347 abonnés (- 0,02 % par rapport à 2016), avec un rendement moyen de 74,96 % sur le Territoire (+1,24 % par rapport à 2016).

En 2017, le volume d'eau potable facturé aux 38 347 abonnés a été de 6 603 483 m<sup>3</sup> (+6,59 % par rapport à 2016).

D'après les 347 analyses microbiologiques et physico-chimiques de l'Agence Régionale de Santé et les analyses réalisées par les délégataires dans le cadre de l'autosurveillance, les eaux distribuées sur le Territoire sont de très bonne qualité bactériologique. Elles sont conformes aux normes réglementaires fixées pour les paramètres mesurés.

#### **Principaux indicateurs de performance**

Rendement moyen du réseau : 74,96 %

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 1,49 %

Linéaire de réseau renouvelé en 2017 : 15 076 km

Nombre de fuites réparées : 328

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 53 %

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 6,50 années.

Au-delà des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable et des extensions réalisés sur l'exercice 2017, le Territoire Istres – Ouest Provence a réalisé :

- la mise en place de plans d'actions sur les communes de Fos-sur-Mer et Port-Saint-Louis du Rhône ;
- le lancement d'une étude de diagnostic sur 10 réservoirs (13 cuves) du Territoire ;
- la mise en place d'une nouvelle structure tarifaire, à tranches progressives pour les surtaxes ;
- la préparation pour la mise en place de 3 avenants aux contrats de DSP.

## II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la collecte et le traitement des eaux usées des communes de Grans et Cornillon-Confoux sont délégués à la Société Eau de Marseille, filiale du groupe Véolia.

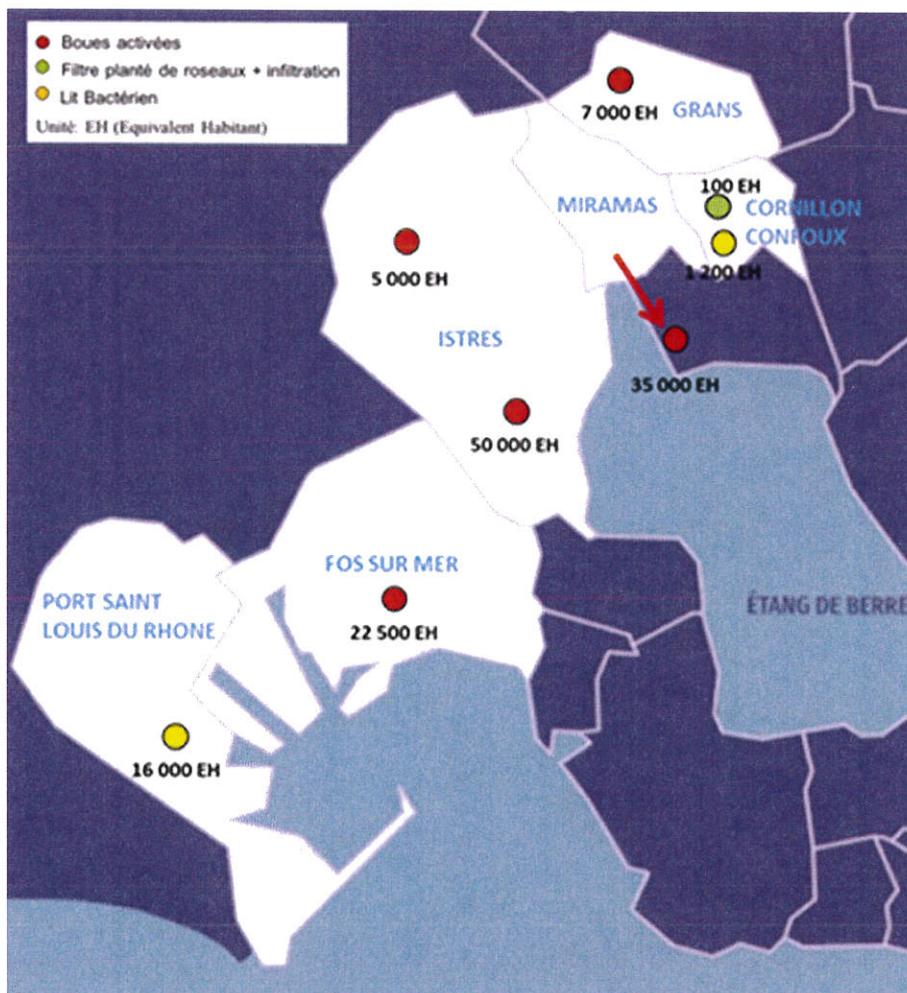
Depuis le 18 janvier 1983, la collecte et le traitement des eaux usées de la commune de Fos-sur-Mer sont délégués à la Société Eau de Provence, filiale du groupe SUEZ.

Depuis le 3 septembre 1990, la collecte et le traitement des eaux usées des communes d'Istres et Miramas sont délégués à la Société Eau de Provence, filiale du groupe SUEZ.

Depuis le 6 octobre 1989, la collecte des eaux usées de la commune de Port-Saint-Louis du Rhône est déléguée à la Société Eau de Provence, filiale du groupe SUEZ.

Depuis le 19 décembre 2008, le traitement des eaux usées de la commune de Port-Saint-Louis du Rhône est délégué à la Société Eau de Provence, filiale du groupe SUEZ.

412 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 35 722 abonnés. En 2017, 6 784 934 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités dans 8 stations d'épuration. Ces traitements ont généré 1 644,46 tonnes de matières sèches de boues, évacuées dans des filières de valorisation conformes à la réglementation (compostage).



Les différents lieux de rejets des eaux traités sont :

Désignation de la station d'épuration	Capacité nominale en EH*	Type de traitement	Volumes traités en m <sup>3</sup>	Lieu du rejet
GRANS	7 000	Boues activées	267 092	Touloubre
CORNILLON VILLAGE	1 200	Lit bactérien	27 011	Touloubre
CORNILLON GRANDES BASTIDES	100	Filtre planté de roseaux	/	Canal
MIRAMAS/SAINT-CHAMAS	35 000	Boues activées	1 895 561	Etang de Berre
ISTRES ENTRESSEN	5 000	Boues activées	489 775	Canal
ISTRES RASSUEN	50 000	Boues activées	2 262 183	Darse 1 Golfe de Fos
FOS-SUR-MER	22 500	Boues activées	1 362 636	Roubine RN 568 puis Canal d'Arles à Port-de-Bouc
PORT-SAINT-LOUIS DU RHONE	16 000	Lit bactérien	480 676	Rhône

#### Principaux indicateurs de performance

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées : 0,61 %

Linéaire de réseau renouvelé : 3,887 km

Linéaire d'inspections télévisées réalisé : 2,742 km

Taux de conformité du réseau de collecte : 100 %

Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration : 100 %

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 100 points (sur une échelle de 0 à 120)

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 7,02 années.

Au-delà des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement et des extensions réalisés sur l'exercice 2017, le Territoire Istres – Ouest Provence a réalisé :

- la poursuite de la mise en place de l'autosurveillance sur le réseau et les ouvrages ;
- la mise en place d'une procédure d'avis public pour la création d'une nouvelle station d'épuration sur la commune de Fos-sur-Mer ;
- la mise en place d'une nouvelle structure tarifaire, à tranches progressives pour les surtaxes ;
- la préparation pour la mise en place de 3 avenants aux contrats de DSP.

### III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes :

- Contrôle technique et réglementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (4 ans) ;
- Conseil aux usagers.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à :

- 2016 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitant) ;
- 48 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Type de contrôle	Nombre réalisé en 2017
Contrôle de conception	26
Contrôle de bonne exécution	19
Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière	66
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	65

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 92 %.

Les recettes du service du SPANC s'élèvent à 12 933,20 euros en 2017.

### IV / LE PRIX DE L'EAU

Sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de :

- 3,72 €/m<sup>3</sup> sur les communes de Grans et Cornillon-Confoux, contre 3,34 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de 11,24 % ;
- 3,95 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Fos-sur-Mer, contre 3,67 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de 7,79 % ;
- 4,33 €/m<sup>3</sup> sur les communes d'Istres et Miramas, contre 4,03 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de 7,50 % ;
- 4,86 €/m<sup>3</sup> sur la commune de Port-Saint-Louis du Rhône, contre 4,90 € au 1<sup>er</sup> janvier 2017, soit une évolution de - 0,86 %.

## Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

### Note synthétique - Territoire du Pays de Martigues

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le Territoire du Pays de Martigues de la Métropole Aix-Marseille-Provence assure la maîtrise d'ouvrage du Service Public de l'Eau et de l'Assainissement sur l'ensemble de son territoire qui compte 3 communes et une population de 73 296 habitants.

#### I / EAU POTABLE

Depuis 2001, la production et la distribution de l'eau potable sont exploitées en Régie intercommunale.

Les principales ressources d'alimentation en eau sont la Durance, via le canal de Martigues et les maillages avec le CT1 mais également par des champs captants dans la Crau (Fanfarigoule, BMW).

En 2017, la production de 5 529 521 m<sup>3</sup> a été assurée par 1 station de filtration (ressources superficielles) et 1 unité de potabilisation (ressources souterraines).

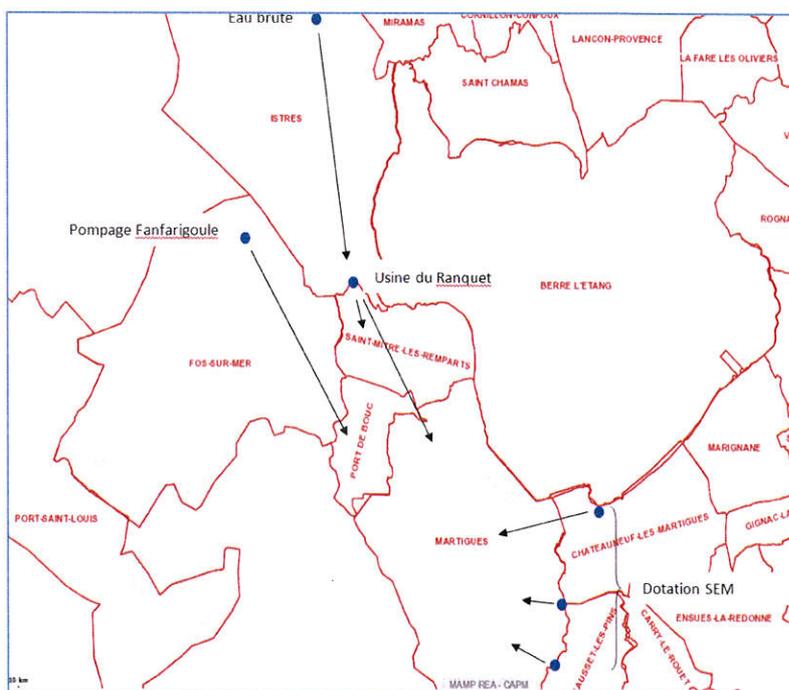
A cela, il convient d'ajouter les achats d'eau au CT1 pour un volume de 2 453 649 m<sup>3</sup>.

415 km de réseaux ont permis l'alimentation des 18 021 abonnés (+ 4,33 % par rapport à 2016), avec un rendement moyen de 76,5 % sur le Territoire (+3,7 % par rapport à 2016).

En 2017, le volume d'eau potable facturé aux 18 021 abonnés a été de 6 003 233 m<sup>3</sup> (+3,8 % par rapport à 2016).

D'après les 155 analyses microbiologiques et 165 physico-chimiques de l'Agence Régionale de Santé et les 215 analyses réalisées par la Régie dans le cadre de l'autosurveillance, les eaux distribuées sur le territoire sont de très bonne qualité bactériologique.

Elles sont conformes aux normes réglementaires fixées pour les paramètres mesurés



#### Principaux indicateurs de performance

Rendement moyen du réseau : 76,5 %  
 Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,9 %  
 Linéaire de réseau renouvelé en 2017 : 3,9 km  
 Nombre de fuites réparées : 548  
 Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : 60 %  
 Durée d'extinction de la dette de la collectivité : 1,9 années.

Accusé de réception en préfecture  
 013-200054807-20181011-2018\_CT2\_449-  
 DE  
 1  
 Date de télétransmission : 22/10/2018  
 Date de réception préfecture : 22/10/2018

Le Territoire du Pays de Martigues a réalisé en 2017 1,8 millions d'euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de renouvellement des réseaux et sécurisation des équipements.

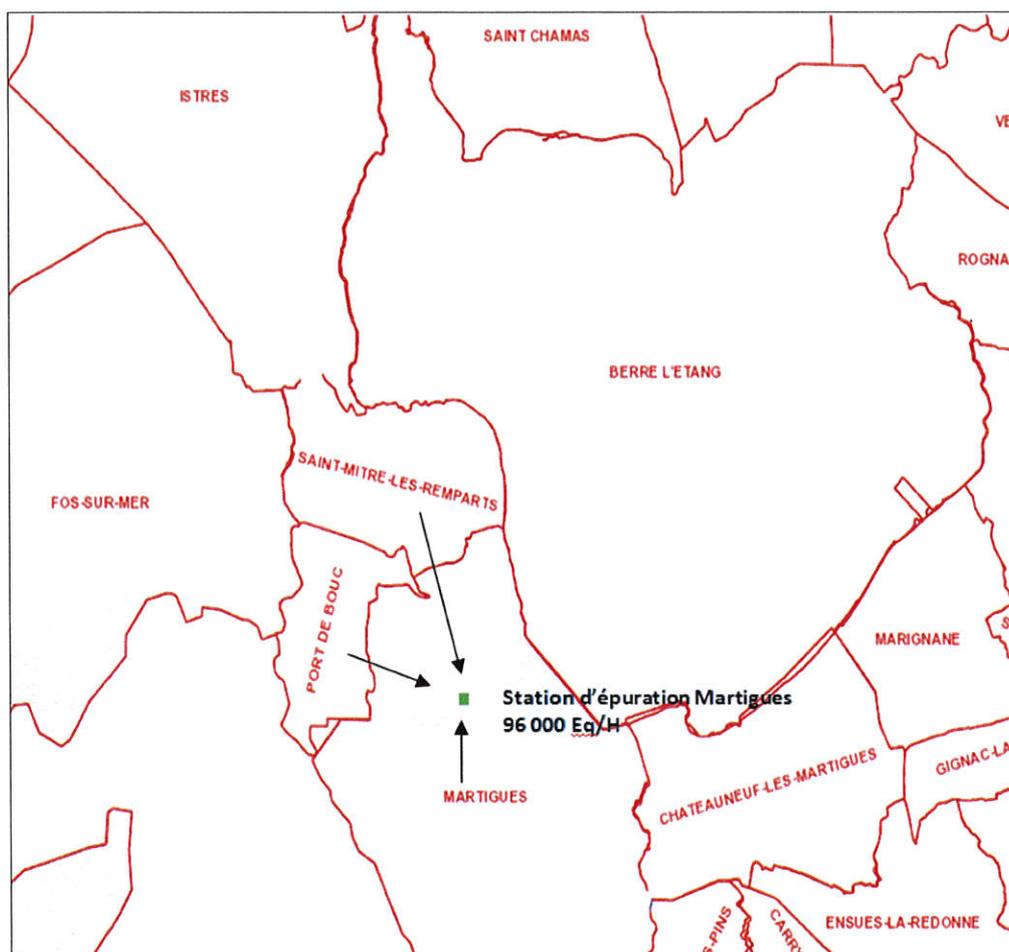
Les grands projets en cours ou programmés sont les suivants :

- Schéma directeur eau potable
- Renouvellement des réseaux
- Poursuite de la sectorisation et de la radio-relève.

## II / ASSAINISSEMENT COLLECTIF DES EAUX USEES

Depuis 2001, la production et la distribution de l'eau potable sont exploitées en Régie intercommunale.

336 km de réseau permettent de collecter les eaux usées de 16 233 abonnés. En 2017, 4 563 925 millions de m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traités dans 1 station d'épuration. Ces traitements ont généré 1 486 tonnes de matières sèches de boues, évacuées dans des filières de traitement conformes à la réglementation.



Le principal lieu de rejets des eaux traités est :

- 1 point de rejets dans la mer

#### **Principaux indicateurs de performance**

Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eaux usées : XX %

Linéaire de réseau renouvelé : 4 km

Linéaire d'inspections télévisées réalisé : 6,5 km

Linéaire d'essais à la fumée réalisé : 5 km

Taux de conformité du réseau de collecte : 100 %

Taux de conformité de la performance des ouvrages d'épuration : en attente DDTM

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel : 50 points (sur une échelle de 0 à 120)

Durée d'extinction de la dette de la collectivité : modification comptable en cours. Le calcul de la durée n'aurait pas de sens sur cet exercice.

Le Territoire du pays de Martigues a réalisé en 2017 1,9 millions d'euros HT de travaux d'investissement, pour des opérations de renouvellement des réseaux, sécurisation des ouvrages.

Les grands projets en cours ou programmés sont les suivants :

- Renouvellement des réseaux
- Programme d'essais du SDA.

### **III / ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Les missions du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC) sont les suivantes (à adapter) :

- Contrôle technique et règlementaire relatif à la conception et à la réalisation (ou réhabilitation) des dispositifs d'assainissement non collectif ;
- Diagnostic de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière ;
- Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien (1 fois tous les 8 ans) ;
- Conseil aux usagers.

Le nombre d'installations d'assainissement non collectif est estimé à :

- 2 500 installations d'une capacité inférieure à 20 EH (Equivalent-habitant) ;
- 2 installations d'une capacité supérieure à 20 EH.

Type de contrôle	Nombre réalisé en 2017
Examen préalable de conception	40
Vérification de l'exécution	63
Diagnostic de bon fonctionnement	7
Contrôle périodique de bon fonctionnement et d'entretien	3

Le taux de conformité des installations d'assainissement non collectif est de 64,7 %.

Le budget du SPANC est équilibré par les redevances payées par les usagers qui se sont élevées à 82 847 euros en 2017 pour les missions obligatoires.

#### **IV / LE PRIX DE L'EAU**

Sur la base d'une consommation de 120 m<sup>3</sup> au tarif ordinaire, le prix de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de :

- 2,41 €/m<sup>3</sup> pour les domestiques au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ce pour la totalité du territoire

**OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - AVIS - Approbation du rapport annuel 2017 sur le Prix et la Qualité des Services Publics de l'assainissement et de l'eau potable**

---

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	71
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour	71
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

**Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :**

Néant

**Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :**

Néant

**Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :**

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

**Maryse JOISSAINS MASINI**

Signé, le **16 OCT. 2018**

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20181011-2018\_CT2\_449-  
DE  
Date de télétransmission : 22/10/2018  
Date de réception préfecture : 22/10/2018